

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY
ARTOIS LYS ROMANE
SCOT DE L'ARTOIS
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
100 AVENUE DE LONDRES
C.S. 40548
62411 BETHUNE

Affaire suivie par : Guillaume Parzys

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzys@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,

Corinne LAVERGIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY
ARTOIS LYS ROMANE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
A L'ATTENTION DE MADAME LA CONSEILLERE DELEGUEE
100 AVENUE DE LONDRES
C.S. 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Madame la Conseillère déléguée,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Conseillère déléguée, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

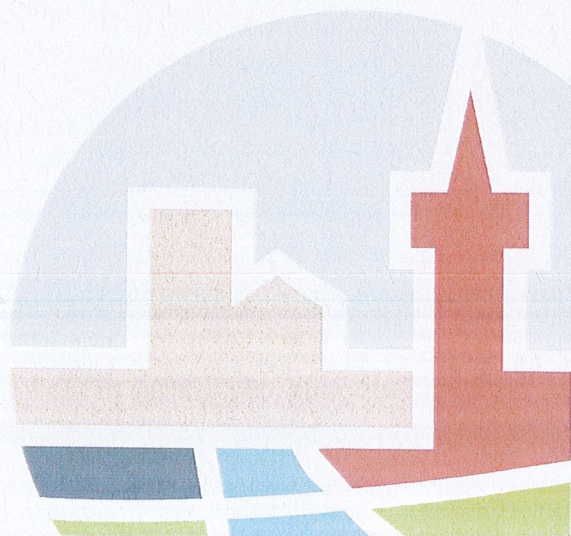
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



REGION HAUTS-DE-FRANCE
MONSIEUR XAVIER BERTRAND, PRESIDENT
HOTEL DE REGION
151 AVENUE DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,



Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



SOUS-PREFECTURE DE BETHUNE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET
181 RUE GAMBETTA
62407 BETHUNE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

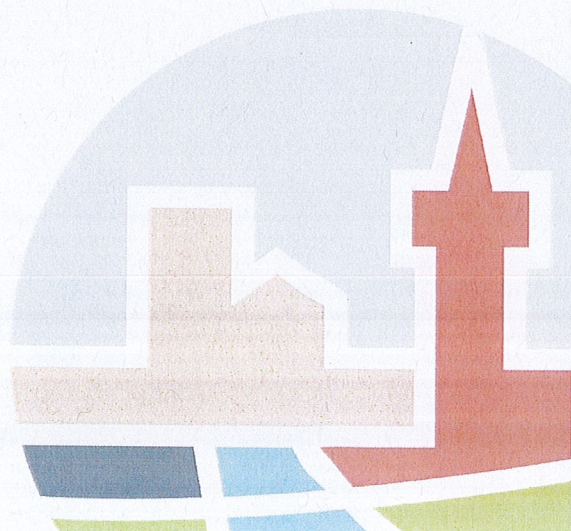
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY, PRÉSIDENT
HOTEL DU DEPARTEMENT
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 9

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

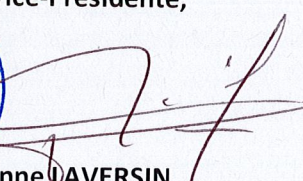
Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,




Corinne LAVERVIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

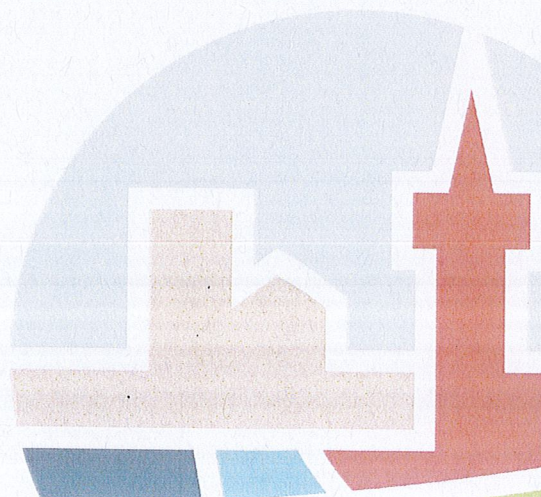
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



MONSIEUR PHILIPPE SCAILLIEREZ
MAIRE
HOTEL DE VILLE
RUE ACHILLE LARUE BP4
62113 LABOURSE

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-57) prévoit que votre conseil municipal émette un avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.



**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,**

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREFET
RUE FERDINAND BUISSON
62020 ARRAS CEDEX 9

Affaire suivie par : Guillaume Parzys

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzys@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

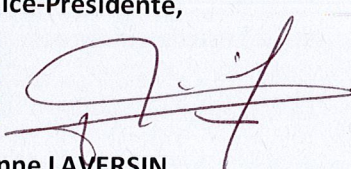
Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,




Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

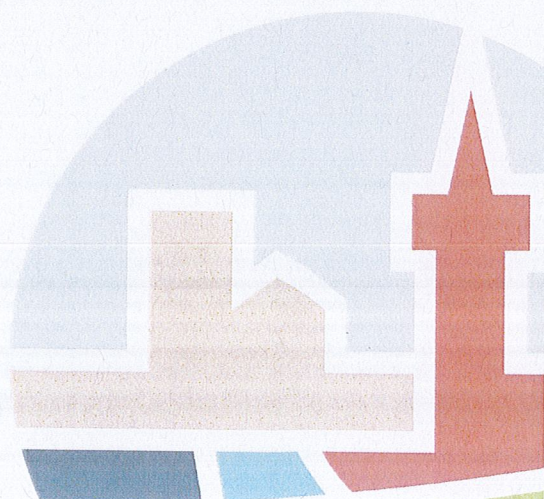
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
MONSIEUR CHRISTIAN DURLIN, PRÉSIDENT
56 AVENUE ROGER SALENGRO - BP80039
62223 SAINT LAURENT BLANGY

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

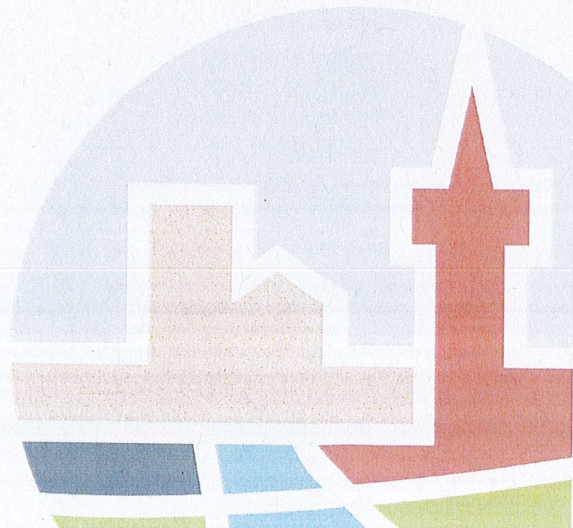
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DE LA RUE ABELARD ET DU FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

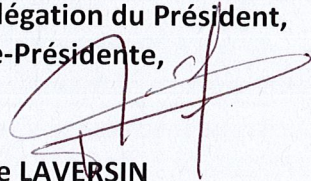
J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,




Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA
MER**

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR

100 AVENUE WINSTON CHURCHILL

CS 10007

62022 ARRAS CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzys

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzys@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,**



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

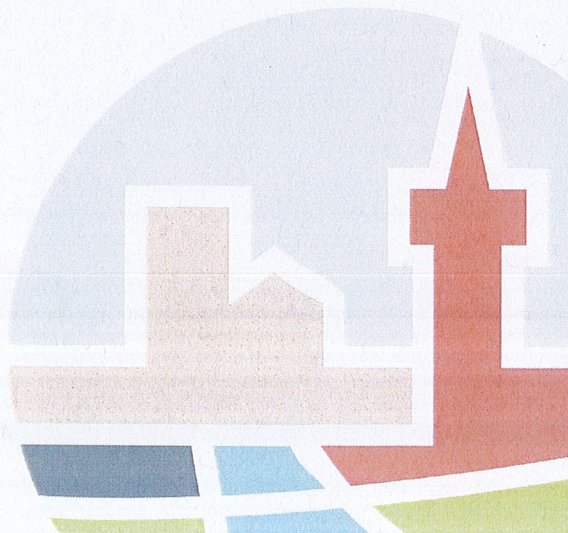
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
MONSIEUR PHILIPPE HOURDAIN, PRESIDENT
CS 90028
299 BOULEVARD DE LEEDS
59031 LILLE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzys

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzys@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

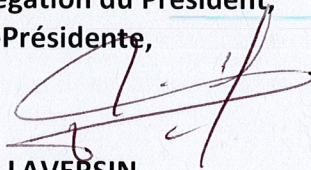
J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,




Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



ARTOIS MOBILITES
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
39 RUE DU 14 JUILLET
CS 70173
62303 LENS CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22153

Objet : Modification du PLU de la commune de
Labourse

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Labourse afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,**



Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

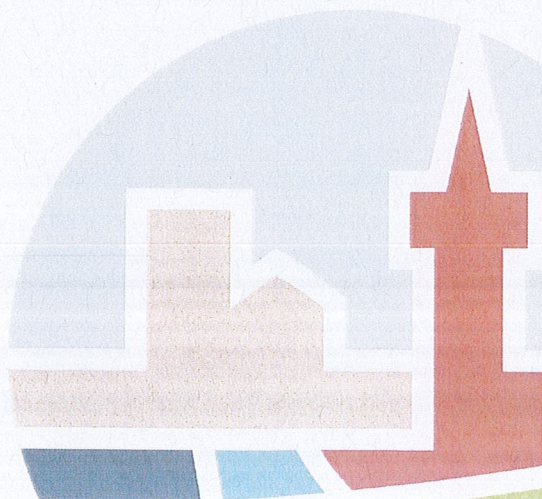
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



Modification du PLU de Labourse

Demandeur : **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Date de la consultation PPA : 22/11/2022

Dossier suivi par : Sébastien FOUGNIE, Directeur,

Isabelle DILLY, Assistante.

Avis sur le projet de Modification du PLU de Labourse au regard du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labourse par arrêté du Président du 15 septembre 2022.

Le projet a pour objet la modification de certaines dispositions réglementaires des zones Ua, Ub et UE afin de permettre les travaux d'isolation des constructions par l'extérieur et d'autoriser certaines hauteurs de constructions qui semblent insuffisantes.

La modification des dispositions réglementaires en zone Ua, Ub et UE porte tout d'abord sur l'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives, elle introduit une dérogation à ces règles dans le cas particulier de travaux d'isolation par l'extérieur. Sur ce point, le projet n'appelle pas d'observation particulière au titre du SCoT de l'Artois.

La modification des dispositions réglementaires en zone Ua, Ub et UE porte également sur la hauteur maximale des constructions autorisées :

Pour les Ua et Ub, il s'agit d'harmoniser cette hauteur qui sera de 9 mètres maximum. Sur ce point, le projet n'appelle pas d'observation particulière au titre du SCoT de l'Artois.

Pour la zone UE, il s'agit de supprimer la limitation de la hauteur des constructions, qui sont essentiellement des installations à caractère industriel ayant potentiellement un impact environnemental important.

Deux sites repris en zone UE sur le territoire de la commune de Labourse se situent en zone tampon de sites classés en espaces naturels sensibles ou présentant un intérêt paysager, et inscrits aux inventaires des ZNIEFF (Marais de la Loïsne et Terril Nouvelle usine de Noeux-T45).

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

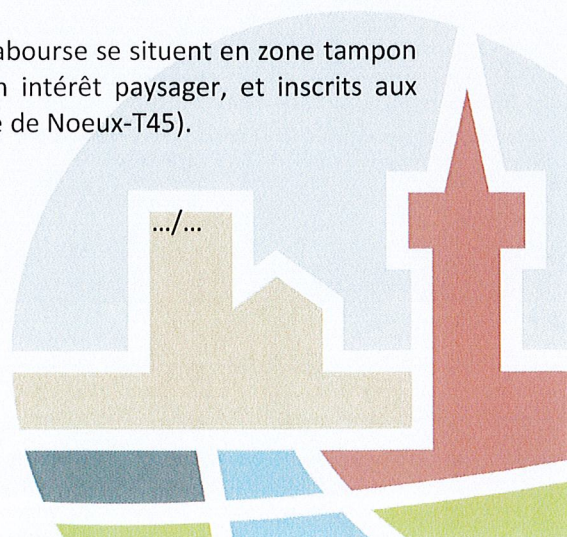
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





.../...

Une croissance verticale non maîtrisée des installations sur ces sites pourrait porter atteinte à leur qualité paysagère.

Les zones tampons sont des zones de concertation dans lesquelles il est demandé d'avoir une démarche de sensibilisation et de concertation visant une gestion plus respectueuse de l'environnement.

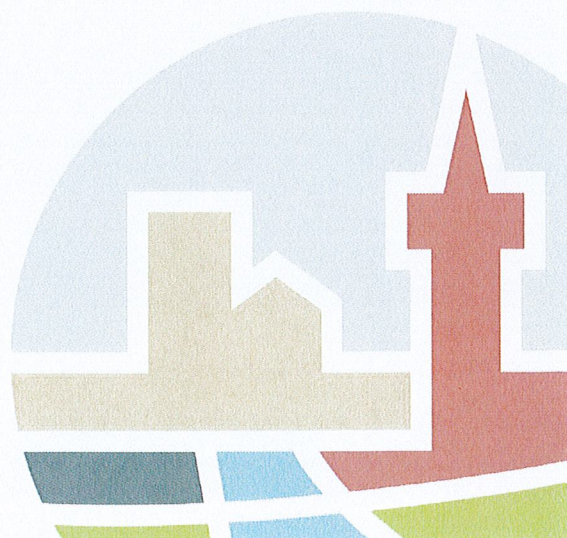
De plus, le Terril 45 constitue une « compensation environnementale » du diffuseur sur l'A26, pour laquelle la CABBALR s'est engagée à assurer une gestion écologique et à préserver les perspectives visuelles paysagères.

Au regard de ces éléments, et en considérant la nécessité de permettre le développement des activités économiques au sein des zones dédiées dans un contexte de réduction nécessaire des consommations foncières, il est émis un avis **FAVORABLE** au projet de modification du PLU de la commune Labourse, sous réserve que soit étudiée la possibilité de circonscrire au maximum les effets que pourraient avoir sur les perspectives paysagères dans les sites tampons, les autorisations de hauteur octroyées par le règlement du PLU.



Par délégation du Président,
Le Vice-Président,

Maurice LECONTE



Reçu le 20 DEC. 2022

Pôle Transports et MobilitésRéférence : LD/FS/QD/ND/ED 2212.220TDObjet : Modification du PLU de la commune de LabourseMonsieur Olivier GACQUERRE
PrésidentCommunauté d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane
Hôtel Communautaire,
100, avenue de Londres
62411 BETHUNE Cedex

Lens, le 19 DEC. 2022

Monsieur le Président,

Cher Olivier

Par courrier en date du 22 novembre, vous m'avez notifié la note de présentation relative à la procédure de modification de droit commun du Plan Local Urbanisme de la commune de Labourse. Celle-ci a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement relatives à la hauteur maximale autorisée des constructions dans les zones urbanisées, et ce afin de faciliter les travaux d'isolation thermique des bâtiments.

Mes services ont étudié attentivement le dossier que vous avez transmis. Ce dernier n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part d'Artois Mobilités. Aussi j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un avis favorable est émis par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur cette modification.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement

Le Président d'Artois Mobilités,


Laurent DUPORGE

2022/11392



CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le - 9 DEC. 2022

Communauté d'agglomération Béthune-
Bruay Artois Lys Romane
Hôtel Communautaire
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE Cedex

Service : Aménagement territorial
Nos références : CD / TAJ / IM / HS/ 2022 - 798
Dossier suivi par : Hélène STAELEN
helene.staelen@npdc.chambagri.fr, tél. 06.79.34.82.43
Vos références :
Objet : Modification du PLU de la commune de LABOURSE

Saint-Laurent-Blangy, lundi 5 décembre 2022

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de notre Etablissement sur le projet de modification du PLU de la commune de LABOURSE, nous vous en remercions.

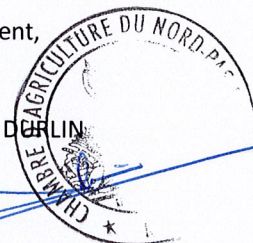
Après examen du dossier, nous notons que la modification a pour objectif de rendre possibles des constructions plus hautes en zones Ua, Ub et UEb et de réduire les règles de recul lorsque les extensions ou travaux visent à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments existants.

La Chambre d'agriculture n'a pas de remarque d'ordre agricole sur cette demande.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sincères salutations.

Le Président,

Christian DURLIN



Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Fanny FAIVRE-PICON
Gestionnaire de dossiers – développement territorial
faivre.picon.fanny@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Olivier GACQUERRE
Président de la communauté d'agglomération
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Hôtel communautaire
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BÉTHUNE

*Vos réf : votre courrier du 22 novembre 2022
Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20221128_82404
Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Labourse – Modification*

Monsieur le Président,

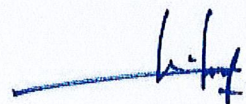
Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Labourse.

La procédure vise à modifier le règlement écrit pour permettre la densification et faciliter les travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras,
Le 28 décembre 2022
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et
développement territorial



Région
Hauts-de-France

Réf : AHDF-2022-031917
Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ
Tél : 03 74 27 15 32
Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Direction
Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le 26 DEC. 2022

Monsieur Olivier GACQUERRE
Président
Communauté d'Agglomération Béthune Bruay
Artois Lys Romane
100 avenue de Londres
BP 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Amiens, le 20 DEC. 2022

Objet : Modification du PLU des communes de Labourse et
Busnes

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos courriers datés du 22 novembre 2022, reçus le 25 novembre 2022, concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme des communes de LABOURSE et BUSNES.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopte-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

Sébastien ALAVOINE
Directeur

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet



\$QRCODE\$

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France